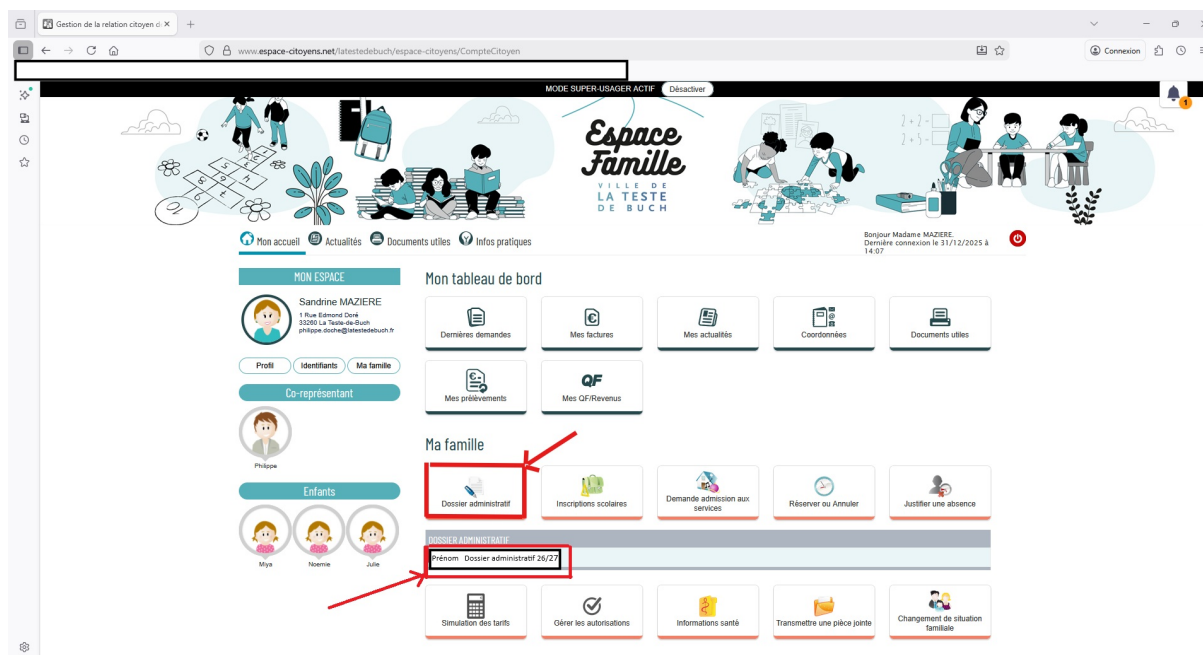


INSCRIPTION SCOLAIRE

Dans le cadre du **passage en Cours Préparatoire** de votre enfant, nous vous remercions de bien vouloir procéder dans un premier temps, à la création en ligne du **Dossier Administratif 2026-2027** de votre enfant **à partir d'aujourd'hui et jusqu'au 31 mars 2026**.

Pour vous permettre d'accéder à ce dossier, il faut vous rendre sur votre espace famille puis, une fois connecté, sélectionner l'onglet « Dossier Administratif ». Vous devrez choisir l'enfant concerné par cette création et suivre les différentes étapes (attention : des pièces justificatives vous seront demandées)



À la fin de votre saisie et validation de la dernière étape, un courriel attestant du dépôt de votre demande vous sera adressé.

Une fois votre dossier administratif validé par nos services (envoi d'un courriel informatif), vous pourrez procéder, en ligne, à la **demande d'inscription scolaire 2026-2027** pour votre enfant depuis votre espace. Cette démarche est à réaliser **avant le 31 mars 2026**.

Attention : L'inscription scolaire en ligne, se fait sur l'école de secteur par défaut. Pour **une demande de dérogation scolaire**, celle-ci sera à faire parvenir, au service Éducation-Jeunesse (1er étage Hôtel de Ville ou par mail à accueil.famillesatestedebuch.fr), à l'aide du formulaire disponible sur votre espace Familles et fera l'objet d'une décision en Commission courant le mois de mai.

Un certificat d'inscription scolaire vous sera retourné par courriel avec les coordonnées de l'école de rattachement afin de procéder à l'admission de votre enfant directement auprès du Directeur de l'école.

CETTE DEMARCHE EST IMPERATIVE (aucune démarche papier ne sera acceptée).

Attention : ces démarches ne sont ouvertes qu'aux enfants concernés par une rentrée en Petite Section ou Cours Préparatoire. **Pour les fratries, le dossier administratif et la demande d'inscription scolaire ne seront pas à fournir.**